

Les entrées de ville à Nantes au XVII^e siècle

Parmi les fêtes publiques qui ont animé la ville de Nantes au XVII^e siècle, les entrées royales ou celles des représentants et des invités de la royauté offrent l'intérêt de permettre une analyse de la mise en scène des liens politiques qui unissent la monarchie française et ses sujets dans une phase historique où le discours traditionnel sur la souveraineté est passé de la référence aux deux corps du roi à l'affirmation de la fusion du royaume dans la personne royale dans une sacralisation religieuse des mystères de l'Etat. Si la logique absolutiste, dans sa recherche d'un meilleur contrôle de l'ensemble du royaume, a entraîné le dépérissement de bien des institutions représentatives, elle n'a pu se permettre, sous peine d'anarchie généralisée, d'éliminer les échevinages urbains, ce qui a conduit le gouvernement royal à composer avec les oligarchies dirigeantes des villes.

Le cérémonial des entrées de ville, expression de l'état des rapports de force, ne pouvait échapper aux pressions contradictoires de ces deux impératifs politiques. Si l'ensemble des rites demeure sous l'influence d'une monarchie qui aménage progressivement les cérémonies «constitutionnelles» tout en construisant un système d'information au service de la glorification du souverain, la plus ou moins grande solidité des traditions d'intégration des habitants dans la vie municipale risque de faire varier la nature du compromis passé dans chaque cité.

Dans la mesure où Nantes associe un loyalisme monarchique sans défaillance et une vie politique ouverte socialement intégratrice pendant tout le XVII^e siècle, c'est dans cette double perspective qu'il convient d'observer comment les entrées de ville ont plus ou moins prolongé les traditions fastueuses du XVI^e siècle face à une monarchie de plus en plus immobile et administrative et comment elles ont distribué les rôles d'acteurs, de figurants ou de spectateurs au sein de la communauté d'habitants.

I - L'accueil d'un illustre visiteur par une communauté d'habitants

A - *Les occasions*

Les arrivées de grands personnages dans la ville de Nantes, que ce soit pour une simple halte au cours d'un voyage ou pour un séjour plus long justifié par les nécessités administratives, étaient pour la municipalité une occasion privilégiée d'organiser une réception destinée tout à la fois à entretenir les bons rapports avec le pouvoir central et à manifester la puissance de la ville en intégrant largement les habitants à une mise en scène volontairement spectaculaire.

Dans cette double perspective, les entrées royales auraient dû être les plus grandioses. Elles ne le furent pas toujours, compte-tenu des circonstances politiques ou économiques. Seuls les quatre déplacements de Louis XIII en 1614, 1621, 1622 et 1626 ont été salués sans entrave par la ville. En avril 1598, la municipalité a commencé à préparer une magnifique cérémonie, mais Henri IV, désireux de marquer symboliquement la défaite politique d'une ville rebelle depuis 1589, a refusé la théâtralisation habituelle du *xvi^e* siècle (1). Le 18 mai 1651, le passage du jeune Louis XIV et de la reine régente, accompagnés de Mazarin, en provenance de Guyenne, n'a donné lieu à aucune réjouissance car la ville était alors frappée par une grave disette (2). En septembre 1661, Louis XIV, devenu le véritable maître de son royaume, a refusé d'offrir aux Nantais une belle occasion de célébrer avec magnificence la fécondité de leur stratégie de soutien indéfectible à la monarchie définie depuis 1598 sur la base du rejet de l'aventure ligueuse. Prenant comme modèle la réception d'Henri IV, il s'est même montré beaucoup plus sévère en refusant toute mobilisation de la milice bourgeoise, comme si cette troupe de sujets restait trop fortement le symbole d'une certaine autonomie urbaine qui ne pouvait guère s'intégrer à son projet politique global. Sans aucune attention pour les maire et échevins, le roi s'est présenté avec plusieurs heures d'avance, ne trouvant évidemment personne pour l'accueillir, ce qui lui a permis de gagner directement le château d'où il a pu convoquer le corps de ville (3).

(1) Arch. mun. Nantes, CC 346. Entrée du 13 avril 1598.

(2) C. MELLINET, *La commune et la milice de Nantes*, Nantes, 1841, tome 4, p. 247. Remarquons la différence avec 1532 où François I^{er}, la reine Eléonore d'Autriche et le dauphin-duc François ont bénéficié d'une magnifique entrée au milieu d'une très grave crise frumentaire. Voir : A. CROIX, « 1532 : l'Union ou la mort ? » in *Nantes dans l'Histoire de la France*, Nantes, 1991, pp. 55-65.

(3) Arch. mun. Nantes, AA 35, BB 44, f. 61 ; GG 474 et 486.

Les révolutions anglaises et leurs conséquences ont suscité deux passages dans le siècle, celui de la reine Henriette de France, épouse du roi Charles I^{er} Stuart, en août 1644, et celui de son second fils Jacques II, en mars 1689, après la Glorieuse Révolution (4).

Les entrées des gouverneurs de Bretagne, des commandants en chef de la province et des gouverneurs des ville et comté de Nantes ont toutefois offert les opportunités les plus nombreuses pour le déploiement du faste de la communauté. La première visite de ces grands nobles, les seuls représentants directs de l'autorité royale avant la création de l'intendance en 1689, était particulièrement soignée. Les sessions des états, qui ont justifié plusieurs voyages de la Cour en Bretagne jusqu'en 1661, étaient toujours une occasion privilégiée de déplacement de personnalités nommées comme commissaires royaux ou présidents des deux premiers ordres (5).

Le passage de délégations diplomatiques étrangères en route pour Versailles a été salué de manière fort honorable, que ce soit pour les représentants du roi du Siam en juillet 1686 ou du roi du Maroc en décembre 1681 et juin 1699 (6).

B - La préparation

La municipalité nantaise était avertie par lettres de la venue du roi, de ses principaux agents, ou des personnes de grand prestige qu'il convenait d'honorer. Ce courrier administratif, signé du monarque lui-même ou plus souvent du gouverneur de Bretagne, contenait l'ordre d'organiser les cérémonies requises et indiquait parfois le degré de solennité à atteindre selon le rang du visiteur attendu.

Le 21 septembre 1608, messieurs du corps de ville délibèrent sur une lettre du roi qui, tout en les informant de la venue du duc de Vendôme, son fils bâtard, gouverneur de la province, leur précise de lui «*rendre les honneurs deus à son rang*» (7). Cette entrée princière est d'ailleurs devenue une référence puisque les maires et échevins de 1747 devant accueillir le duc de Penthièvre, nouveau gouverneur de Bretagne, désireux «*de donner en ceste occasion des marques éclatantes du plus profond respect et de la plus vive reconnaissance, n'ont rien trouvé de plus convenable que ce qui fut observé lorsque le duc*

(4) Arch. mun. Nantes, AA 25, BB 40, f. 235-239 et BB 57, f. 125-127.

(5) Arch. mun. Nantes, AA 47, BB 29, f. 121-128 et BB 50, f. 86-87.

(6) Arch. mun. Nantes, BB 51, f. 2 (11/12/1681) ; BB 55, f. 36-38 (15/07/1686) ; BB 63 f. 61-63 (24/01/1699).

(7) Arch. mun. Nantes, BB 26, f. 250.

de Vendosme fit son entrée en ceste ville au mois de septembre 1608» (8). En février 1689, sur ordre du duc de Chaulnes, gouverneur provincial, le bureau de ville prend contact avec le marquis de Molaç, gouverneur des villes et comté, présent au château, pour la mise en place des cérémonies liées au passage du roi d'Angleterre Jacques II, nouvellement déchu de son trône (9).

Cette tutelle ne représentait pas une subordination excessive parce qu'on faisait confiance au savoir-faire du corps de ville et que le déroulement des entrées de ville a été rapidement ritualisé dans une forme simplifiée au xvii^e siècle. Les autorités municipales restaient cependant dépendantes des exigences plus ou moins fortes des représentants du pouvoir royal qui se tenaient informés de l'évolution du cérémonial par des enquêtes comme celle de janvier 1641 commandées par le chancelier pour le gouvernement royal (10).

Dans un premier temps, le maire convoquait souvent un grand bureau, c'est à dire la réunion des anciens maires et échevins sortis de charge avec leurs collègues en fonction, pour lancer les préparatifs. Dans une seconde étape, il était absolument nécessaire d'associer les responsables des compagnies de la milice bourgeoise qui jouait presque toujours un grand rôle dans ce genre de fête. Le maire allait parfois jusqu'à appeler une assemblée générale ouverte pour aborder ces problèmes. C'est la démarche, en mai 1627, du président du présidial Jean de Harouys, maire de 1625 à 1627, pour le réglage de l'entrée du maréchal de Thémynes, nouveau gouverneur de Bretagne après la déchéance du duc de Vendôme compromis dans la conspiration de Chalais (11). Ces choix sont à replacer dans le cadre général du fonctionnement des institutions municipales au xvii^e siècle. Les assemblées générales de tous les ordres, ouvertes à la participation de tous les bourgeois et manants intéressés, ce qui se traduisait par le déplacement d'une infime minorité, se sont maintenues jusqu'à la fin des années 1620, tant que des problèmes de sécurité militaire ont pu inquiéter les responsables. Ensuite, l'ouverture du bureau de ville a été limitée uniquement aux structures corporatives, le recours au grand bureau devenant de très loin la forme de consultation préférée (12).

(8) M.-A. ROUX, *Les entrées de ville à Nantes aux xvii^e et xviii^e siècles*, Maîtrise, Nantes, 1971, p. 37.

(9) Arch. mun. Nantes, BB 57, f. 126.

(10) Arch. mun. Nantes, BB 39, f. 234.

(11) Arch. mun. Nantes, BB 32, f. 147-148.

(12) G. SAUPIN, *Nantes au xvii^e siècle, Vie politique et société urbaine, 1598-1720*. Thèse d'Etat dact., Univ. Paris IV Sorbonne, 1992, pp. 81-94 et 360-361.

C - La députation préalable

Le grand bureau assemblé commençait par former une petite députation d'élus le plus souvent en fonction envoyée à la rencontre du visiteur pour le saluer, s'informer sur sa vision personnelle de la réception et prendre connaissance des exigences matérielles liées à son séjour ou à la continuation de son voyage. En avril 1622, sept membres du corps de ville, conduits par le sénéchal des Régaires Lorient, ancien chef de la Ligue, échevin de 1598 à 1600 et maire de Nantes de 1607 à 1609, se sont déplacés à Ancenis pour rendre hommage à Louis XIII et prendre les ordres concernant la descente de la Loire pour laquelle furent équipées trois gabarres, une en forme de galère d'apparat pour la famille royale et deux autres pour l'ensemble des seigneurs de la suite.

En juillet 1638, le maire et deux échevins sont envoyés à Angers et à Brissac pour accueillir la duchesse de La Meilleraye, épouse du gouverneur des ville et comté de Nantes (13). En août 1644, le baron de Pontchâteau ayant prévenu du passage de la reine d'Angleterre et signalé la nécessité d'envoyer des chevaux, des carrosses et des chariots à la Roche-Bernard, le corps de ville délègue le maire et un échevin pour se rendre à Vannes ou au-delà afin de recevoir les ordres de cette dame (14). En juillet 1665, le duc de Mazarin, nouveau gouverneur depuis le décès de son père, le maréchal de La Meilleraye, en 1664, ayant fait connaître son désir de se déplacer à Nantes pour y régler les problèmes administratifs, deux échevins envoyés au devant de lui vers Saint-Maixent, le joignent finalement à Fontenay-le-Comte le 2 du mois (15). En février 1689, deux échevins ont accompagné le marquis de Molac, gouverneur des ville et comté, jusqu'à Ingrandes au devant du roi d'Angleterre Jacques II, tout récemment exilé de son royaume (16).

La venue de Louis XIII en août 1614 montre une dissociation entre son arrivée qui s'effectue le 12 sans cérémonie particulière et son entrée solennelle du 16 dans laquelle se développe toute la somptuosité d'une réception particulièrement soignée. Cette façon de procéder tend à disparaître au cours du siècle par suite de la simplification du cérémonial qui se concentre sur le jour même de l'arrivée du visiteur.

(13) Arch. mun. Nantes, BB 39, f. 19-21.

(14) Arch. mun. Nantes, BB 40, f. 236.

(15) Arch. mun. Nantes, BB 45, f. 60 et CC 176.

(16) Arch. mun. Nantes, BB 57, f. 126. Le marquis de Molac se fait rembourser des avances consenties pour la location de chevaux et de carrosses ainsi que pour les bateaux utilisés pour venir d'Ingrandes.

II - Le cérémonial des entrées de ville nantaises

A - Le rite d'accueil à la porte de la ville

La première réception officielle se déroulait habituellement devant la porte de ville vers laquelle menait le chemin emprunté par le personnage attendu. La plupart venant de la Cour, ce premier hommage se tenait le plus souvent devant la porte Saint-Pierre, ainsi pour les ducs de Vendôme et de Montbazou appelés par les états provinciaux en 1618, pour Louis XIII en avril 1622 en route pour son expédition militaire contre les troupes protestantes de Soubise qui seront vaincues à Saint-Hilaire-de-Riez, ou encore en juillet 1626, toujours à l'occasion des états, pour achever le démantèlement du complot aristocratique contre Richelieu, avec la destitution du duc de Vendôme du gouvernement provincial, le brusque mariage de son frère Gaston et l'exécution du comte de Chalais sur la place du Bouffay le 19 août 1626 (17). Cette coutume n'est pas forcément respectée lorsque l'entrée solennelle et l'arrivée réelle sont séparées de quelques jours. Le 16 août 1614, Louis XIII est introduit en ville par la porte Saint-Nicolas alors qu'il était venu de Paris quatre jours plus tôt.

En août 1644, la reine d'Angleterre, qui vient de Vannes, est attendue à la porte Saint-Nicolas; en juillet 1665, le duc de Mazarin qui remonte du Poitou est accueilli à Pirmil, dans le faubourg sud, à l'extrémité de la ligne des ponts (18). Le 3 mars 1689, Jacques II Stuart, qui descend vers Nantes par la Loire pour se rendre ensuite à Brest, est passé rapidement par la poterne du château, prenant à contre-pied la municipalité qui l'attendait à la porte Saint-Pierre (19).

L'assemblée du dimanche 5 novembre 1634 précise même que la délégation qui doit se porter vers le marquis de La Meilleraye ira «*au devant de Monseigneur hors la ville jusqu'à deux lieues*» (20). Le 16 septembre 1609, elle est allée jusqu'à Thouaré au devant du duc de Vendôme qui se déplaçait pour la session des états de Bretagne (21).

Pour manifester sa déférence envers l'illustre visiteur, la communauté d'habitants était représentée par le corps de ville et la milice bourgeoise. Contrairement aux traditions d'autres villes et spéciale-

(17) Abbé N. TRAVERS, *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, Nantes, 1841, t. 3, p. 257-261. C. MELLINET, *op. cit.*, t. 4, p. 132

(18) Arch. mun. Nantes, BB 40, f. 239 et BB 45, f. 60.

(19) Arch. mun. Nantes, BB 57, f. 126.

(20) Arch. mun. Nantes, BB 37, f. 188.

(21) Arch. mun. Nantes, BB 27, f. 28-29.

ment aux habitudes parisiennes, ce n'est donc pas l'ensemble des corps et des communautés urbaines qui se regroupent pour accueillir le roi, son représentant ou son invité (22). Si l'absence des jurandes correspond à une donnée classique de la vie politique nantaise, le rejet du clergé et des compagnies des Comptes et du présidial est plus surprenant puisque ces trois corps forment la structure de base servant à définir les assemblées générales de la communauté au XVII^e siècle. Par rapport à d'autres villes du royaume où les entrées associent encore tous les états urbains dans une même célébration collective, force est de constater une réelle déficience du contenu corporatif dans les cérémonies nantaises.

Est-ce à dire que ces fêtes sont plus oligarchiques parce que le peuple est plus marginalisé qu'ailleurs ? Pour éviter tout contresens, il est impératif d'examiner leur organisation à la lumière des caractéristiques essentielles de la vie politique nantaise. Rappelons que si la structuration de la communauté d'habitants par états n'est pas inconnue dans les pratiques municipales, spécialement lorsque le bureau de ville ressent le besoin de consulter plus largement avant de prendre une décision difficile, elle n'a jamais constitué le principe de régulation de l'assemblée électorale. Les scrutins de désignation des maire, échevins, syndic et officiers de la milice bourgeoise sont toujours restés accessibles à n'importe quel bourgeois ou habitant, chaque voix étant comptée séparément dans une assemblée unique. Même si le jeu des clientèles des notables a façonné les résultats, la tradition du vote par tête interdit toute organisation interne du suffrage par états telle qu'on peut en observer dans beaucoup d'autres villes au XVII^e siècle (23).

Reste à mesurer si cette forte intégration de la population dans la vie municipale — les assemblées électorales pouvant rassembler quatre à cinq cents votants, réalité inconnue dans la plupart des grandes villes françaises au XVII^e siècle — a son équivalence dans les cérémonies d'accueil des grands visiteurs. Les entrées du règne de Henri IV manifestent l'existence d'une certaine ouverture institutionnelle puisque les archives mentionnent régulièrement un déplacement à cheval à la rencontre du visiteur qui regroupe non seulement le corps de ville, mais aussi les principaux notables. Cette pratique est encore mentionnée en 1634 pour la venue du marquis de La Meilleraye, le greffier précisant même : «et autres notables habitans le plus de nombre que faire se pourra... pour assister monsieur le maire et messieurs du corps de ville pour aller au devant de

(22) L.M. BRYANT, *The King and the City Parisian Royal Entry Ceremony* (XIV^e-XVIII^e), 1986.

(23) G. SAUPIN, *op. cit.*, p. 188-248.

Monseigneur hors de la ville jusqu'à deux lieues» (24). Cet élargissement semble pourtant dépérir assez vite puisque les documents ne parlent plus ensuite que d'une délégation de magistrats municipaux.

Lorsqu'il s'agissait d'une entrée royale ou de celle d'un gouverneur, une cérémonie à forte symbolique politique se déroulait devant l'enceinte, avant que le monarque ou son représentant ne s'introduise à l'intérieur de la ville. Le rite essentiel de ce franchissement du rempart, qui demeurait encore un des critères les plus forts d'identification urbaine, reposait sur le jeu de la passation des clés. Les gestes accomplis lors de la venue de Louis XIV en septembre 1661 illustrent parfaitement la mise en scène prévue au XVII^e siècle.

Le maire Jean Poullain de La Vincendière ayant mis un genou à terre a commencé par «haranguer» le souverain, c'est-à-dire qu'il lui a rappelé les sentiments de fidélité et d'obéissance animant ses sujets de la communauté de Nantes, mais aussi l'existence des libertés et franchises validées par ses ancêtres depuis trois siècles et par lui-même à son avènement au trône (25). Il lui a ensuite présenté quatre clés de ville frappées d'un côté aux armes de France et de l'autre aux armes de Bretagne, ce travail d'orfèvrerie en argent vermeil doré étant posé dans un bassin d'argent. Le roi, «après avoir osté son chapeau par forme de salut» n'a pas conservé les clés, mais les a rendues au premier magistrat urbain en lui disant «qu'elles étaient en de très bonnes mains». Le maire a ensuite adressé ses compliments aux membres de la suite royale, c'est à dire au prince de Condé, au duc d'Enghien, à monseigneur de Beaufort et à messieurs le surintendant Fouquet et les secrétaires d'Etat Le Tellier, de Loménie, de Guéné-gault et de Lyonne (26).

La fourniture de quatre clés d'argent est traditionnelle puisque le compte du miseur Merceron mentionne une dépense de dix écus sol pour «fasson, doreure et gravure» de celles qui furent présentées à Henri IV en 1598 (27). En décembre 1674, le bureau de ville acquitte 253 livres pour la réalisation de «quatre grosses cleffs d'argent oup-

(24) Arch. mun. Nantes, BB 37, f. 188.

(25) Le geste est traditionnel dans toutes les entrées de ville. On peut comparer avec celle de Louis XIV à Toulouse le 14 octobre 1659. Tableau reproduit dans : R. DESCIMON et A. GUERY, «L'Etat des Temps modernes» in *Histoire de la France*, tome 2, *L'Etat et les pouvoirs*, Paris, 1989, p. 189.

(26) Arch. mun. Nantes, AA 35, GG 474 et 486.

(27) Arch. mun. Nantes, CC 346. En 1614, le maire ne présente cependant à Louis XIII que trois clés d'argent doré. Leur poids (deux marcs moins cinq gros) explique peut-être cette réduction.

vré, aux armes du Roi, de la Bretagne, du duc de Chaulnes et de la ville». Ces dernières avaient été commandées en vue d'une prochaine entrée du gouverneur provincial (28).

Ce dialogue rituel entre le roi ou son représentant intègre les entrées dans le système complexe du discours sur la souveraineté dans la France monarchique. Celles-ci permettent un renouvellement régulier des symbolismes du sacre royal dans la mesure où le monarque est reçu par les autorités urbaines en avant de la ville comme il est reçu par les pairs du royaume devant la cathédrale de Reims. En rendant les clés après avoir entendu le discours du maire qui ne manque pas de mêler la célébration de la gloire royale et le rappel des franchises communautaires, le roi ou son double confirme le serment fait à l'Eglise et au royaume dans la cérémonie du sacre (29). Comme cette dernière tend au XVII^e siècle à effacer tout symbole de souveraineté partagée et à réserver l'association passive des sujets aux seuls courtisans, les entrées de ville ne pouvaient guère échapper à une telle évolution. Les traditions politiques locales au sujet de l'intégration des habitants à la vie municipale ont pu cependant retarder ou accélérer une telle dégradation.

B - Le rôle de la milice bourgeoise

Si la cérémonie de remise des clés réservait le rôle principal aux élus municipaux, c'est-à-dire à l'oligarchie dirigeante, légitimée cependant par un suffrage associant largement la strate artisanale et boutiquière, ces édiles étaient entourés par la milice bourgeoise plus ou moins densément mobilisée. En 1618, pour l'accueil des deux gouverneurs, il *«fut délibéré qu'il seroit pris et tiré jusqu'au nombre de trente des plus apparens habitans ... du choeur des compagnies de ladite ville et de la Fosse pour faire une compagnie qui sera conduite par un seul capitaine duquel sera faict cheoix et eslection au sort qui sera tiré par entreux à l'hostel de ville et sous une seule enseigne qui sera la colonelle de la ville pour éviter à confusion qui pourroit arriver si toutes les compagnies de ladite ville marcheroient ensemble*». Le 16 octobre se tient une *«assemblée extraordinaire des capitaines pour tirer au sort pour scavoir celui d'entreux qui demeureroit en la charge de capitaine pour marcher au devant de messieurs les gouverneurs*» (30).

(28) Arch. mun. Nantes, BB 47, f. 90.

(29) R.E. GIESEY, «Modèles de pouvoir dans les rites royaux en France», A.E.S.C., mai-juin 1986, n° 3, p. 579-599.

(30) Arch. mun. Nantes, BB 29, f. 122.

Cette volonté de sélectionner une formation réservée aux familles notables renvoie aux habitudes du XVI^e siècle. En 1532, lors de l'entrée de François Ier, de la reine Eléonore d'Autriche et du dauphin-duc François, le conseil des bourgeois a formé une garde d'honneur divisée en trois «*bandes*» aux armes de la reine, du dauphin et de la ville. Les capitaines choisis appartiennent aux meilleures familles marchandes ou financières de la ville, celles qui ont avancé l'argent pour couvrir les frais de cette grande fête (31). Ce même réflexe oligarchique se retrouve en juin 1631 lors des pompes funèbres du regretté feu monsieur de Baillon, commandant au château, «*en faveur et considération du doux et favorable traitement reçu par les habitants*» pendant la durée de sa charge. L'assemblée générale du 17 juin se limite à l'appel de trente à quarante hommes par compagnie (32).

Ces précautions s'expliquent aussi par la crainte de voir la cérémonie perturbée par le jeu des rivalités de prestige qui sont l'expression même de la vitalité d'une société corporative. Dès la fin du XVI^e siècle, des relations conflictuelles ont opposé la compagnie de la Fosse qui s'enorgueillit de représenter le quartier commercial en expansion et le reste des compagnies de la zone intra-muros. Henri IV, tout en confirmant la prééminence de la compagnie colonelle - celle du quartier du maire en charge - qui marche en tête, a réglé le problème en accordant à celle de la Fosse le privilège de prendre la queue du cortège. Cet arrangement n'a pas été accepté aisément puisque le duc de Montbazou a été obligé de rappeler cet arbitrage dans un règlement publié le 3 juin 1614 après des perturbations survenues dans des montres générales ou lors des fêtes publiques nantaises (33).

La solution de 1618, qui fusionne exceptionnellement des sélections en un seul bataillon, ne semble pas avoir connu beaucoup de succès au XVII^e siècle puisque la plupart des procès-verbaux mentionnent une participation autonome de chaque compagnie. Dans cette perspective, il était indispensable de faire sortir l'ordre de marche d'un tirage au sort organisé entre les officiers, en séparant bien la ville intra-muros toujours appelée et les faubourgs dont la participation restait irrégulière. En juillet 1638, pour l'entrée de la marquise de La Meilleraye, seules les sept compagnies urbaines et celle de la Fosse sont convoquées, et comme le privilège de cette dernière est contesté, les maire et échevins renvoient au règlement de 1614 (34). Lorsque la

(31) A. CROIX, *op.cit.*, p. 59-61.

(32) Arch. mun. Nantes, BB 34, f. 168-169.

(33) Arch. mun. Nantes, EE 57. Dossier sur les querelles de préséance.

(34) Arch. mun. Nantes, BB 39, f. 23-24.

reine d'Angleterre se présente en août 1644, cinq bataillons de faubourgs - Saulzaye, Vertais, Biesse, Pirmil et le Marchix - ont été mobilisés (35).

La milice bourgeoise, qui représente au XVII^e siècle la meilleure structure municipale d'encadrement de la communauté d'habitants, était toujours ventilée en deux groupes : l'un pour former le cortège officiel escortant le visiteur depuis la porte de ville jusqu'à son domicile, l'autre pour établir une double haie honorifique le long de cet itinéraire. En 1618, il est ainsi prévu que la grande compagnie mobilisée pour l'occasion «bordera des deux costés depuis la mothe et porte de Saint-Pierre et jusqu'au dedans de la ville et en la Grande Rue conduisant aux logis desdits seigneurs gouverneurs» (36). En août 1644, le cortège d'accompagnement de la reine Henriette, qui démarre de la porte Saint-Nicolas, emprunte les rues Saint-Nicolas, la Casserie, Paneterie et Grande Rue (37). En février 1689, afin de mieux honorer Jacques II Stuart, le bureau de ville a décidé de placer ses miliciens à l'entrée et à la sortie de la ville, sur la motte Saint-Pierre et «jusques hors des faubourgs du Marchix, le long du pavé de Nantes à Vannes» (38). La répartition des rôles reproduit les dénivellations sociales dans la mesure où les capitaines sélectionnent les miliciens les plus présentables pour composer la garde d'honneur. Le procès-verbal du 5 novembre 1634 parle des «plus apparans de leur compagnie» et celui du 17 juillet 1638 des «soldats les mieux équipez». L'effet numérique global n'est toutefois pas négligé car les responsables municipaux poussent les officiers «à rallier nombre de leurs hommes le plus qu'ils pourront» en 1634 ou «le plus grand nombre des soldatz» en 1638 (39).

Afin de mettre en scène une troupe urbaine qui puisse flatter la réputation de la ville, les maire et échevins prennent parfois la précaution de convoquer une revue générale peu de temps avant l'arrivée des personnalités attendues. Ainsi l'assemblée générale du vendredi 14 mai 1627 ordonne «une montre générale» sur les mottes Saint-Pierre et Saint-André pour l'après-midi du dimanche suivant afin de préparer l'entrée du maréchal de Thémines. Les absents sont menacés de trente livres d'amende, ce qui représente environ un mois de salaire d'un ouvrier ordinaire (40). Cette forme de mobilisation assortie des

(35) Arch. mun. Nantes, BB 40, f. 237.

(36) Arch. mun. Nantes, BB 57, f. 126.

(37) Arch. mun. Nantes, BB 40, f. 239.

(38) Arch. mun. Nantes, BB 57, f. 126.

(39) Arch. mun. Nantes, BB 37, f. 188 et BB 39, f. 18.

(40) Arch. mun. Nantes, BB 32, f. 149.

mêmes menaces est aussi adoptée en août 1644 pour la venue de la reine d'Angleterre, sauf que la revue est fixée sur la prairie de la Madeleine le matin même de la réception prévue l'après-midi, pour «mettre en l'ordre et rang requis» (41).

Le même réflexe joue en 1665 pour l'arrivée du duc de Mazarin : ordre est donné aux capitaines «de faire mettre soubz les armes, chacun en son quartier, dimanche prochain huict heures du matin, tous les habitans de leurs compagnes ... pour se rendre ... à la prée de la Magdelayne pour estre faict reuvue». La pression coercitive est ici moins forte puisque la sanction prévue pour absentéisme est fixée à dix livres (42). Cet effort n'est toutefois pas toujours jugé indispensable et le bureau de ville se contente alors d'un simple avertissement pour un rassemblement direct. L'assemblée du lundi 26 juillet 1638 «faict commandement à tous habitans de cette ville et de la Fosse de se tenir prestz et quitter en armes au premier bat de tambour, chacun au devant du logis de son capitaine pour de là s'assembler en la maison de ville, sous peine à chacun des contrevenantz de dix livres d'amende» (43).

C'est donc par l'intermédiaire d'une large intégration de la milice bourgeoise que la population nantaise pouvait se sentir intégrée aux festivités organisées pour la venue de personnages de haut rang. Les menaces d'amende en cas de défaillance indiquent que tous ne se sentaient pas forcément concernés !

C - Le défilé dans les rues de Nantes : le problème des décorations

Après la cérémonie de l'échange des clés, le cortège défilait dans les rues de Nantes dans une ambiance bruyante et colorée. Les mises en scène exubérantes traditionnelles prolongeant les habitudes du XVI^e siècle se maintiennent encore au tout début du siècle suivant, mais ne tardent pas à dépérir car elles ne correspondent plus à l'évolution idéologique de la monarchie.

En mars 1598, alors que les notables nantais s'affairent dans les préparatifs de l'entrée du roi vainqueur, il est toujours question de dresser dans les carrefours des théâtres et des arcs de triomphe portant des devises et des inscriptions pour concrétiser par les images le nouveau discours politique rendu obligatoire par l'échec de la Ligue.

(41) Arch. mun. Nantes, BB 40, f. 239.

(42) Arch. mun. Nantes, BB 45, f. 59.

(43) Arch. mun. Nantes, BB 29, f. 24.

Il s'agit pour le moins de conjuguer ensemble la célébration de la gloire du roi, le ralliement sincère du corps de ville au nouvel ordre politique, la sauvegarde des anciens privilèges de la communauté et l'attachement des habitants à ce qui demeure pour eux la vraie foi (44). Cet exercice de synthèse, particulièrement délicat à mettre en oeuvre à la fin d'une longue guerre civile, ne put être mené à bien puisque Henri IV, qui souhaitait faire comprendre à l'oligarchie ligueuse qu'une page d'histoire était tournée, refusa à la municipalité la conception d'une entrée royale spectaculaire. Averti de cette sanction le 9 avril 1598, le bureau de ville ordonna immédiatement de stopper tous les travaux entrepris. Le roi parvint à Nantes le 13 avril et gagna directement le château où il reçut le corps de ville pour entendre ses salutations (45). Ce n'était donc pas la communauté qui accueillait son souverain en le plaçant devant ses droits et ses devoirs, mais ce dernier qui réintroduisait une rebelle repentie dans le grand ensemble des corps et communautés de son royaume. L'entrée officielle du duc de Montbazon, effectuée le 26 novembre suivant, fut placée sous le même signe d'austérité, car elle ne pouvait être qu'une répétition de celle du monarque qui lui avait confié le contrôle politique et militaire des ville et comté (46).

La première entrée solennelle du duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, qui eut lieu le 27 octobre 1608, permit de renouer avec le faste d'antan. Fils naturel du roi et de sa maîtresse Gabrielle d'Estrées, il était né au château de Nantes le 18 avril 1598. Le roi l'avait marié par contrat avec la fille du duc de Mercoeur, ancien gouverneur ligueur, pour sceller la réconciliation avec ce prince et clore la guerre civile en Bretagne. C'était donc un enfant de dix ans qui allait bénéficier de la plus belle fête publique de tout le XVII^e siècle. Le corps de ville désireux de manifester en même temps et la puissance de la communauté et la profondeur de son loyalisme à la nouvelle branche dynastique prit le risque d'un effort financier considérable (47). Les constructions de théâtres de carrefour, de trophées et d'arcs de triomphe ou portiques montrent une résurgence des pratiques cérémonielles du XVI^e siècle telle qu'elles apparaissent dans les entrées du roi François I^{er} en 1518 et 1532 (48).

Le même type de décoration est encore repris lors du déplace-

(44) N. TRAVERS, *op.cit.*, p. 100-105.

(45) Arch. mun. Nantes, BB 23, f. 103-105

(46) N. TRAVERS, *op.cit.*, tome 3, p. 113.

(47) Arch. mun. Nantes, CC 151, f. 152-188.

(48) A. CROIX, *op.cit.*, p. 60.

ment de Louis XIII et de la reine régente pour les états d'août 1614. Le corps de ville a passé commande au peintre Charles Errard qui a produit deux tableaux conçus pour constituer l'élément central de la décoration d'un théâtre dressé près de la porte Saint-Nicolas par où le roi devait faire son entrée solennelle. Le premier était un portrait équestre du jeune roi et le second une représentation de son père Henri IV en Hercule, tout en étant vêtu à la française. L'artiste l'a placé au jardin des Hespérides, recevant un rameau d'or chargé de trois pommes du dragon qui garde les lieux (49). Cette assimilation au héros de la mythologie grecque et romaine renvoie naturellement à la mise en scène de l'entrée royale de Henri II à Paris en 1547 où le souverain avait pu apprécier, au-dessus d'un arc de triomphe, un groupe de cinq statues mettant en scène son père figuré en Hercule gaulois tenant par des chaînes d'or partant de sa bouche un magistrat, un clerc, un guerrier et un paysan, c'est à dire toute la société selon la conception des trois ordres (50).

Cette représentation avait été énormément popularisée par les nombreuses entrées du tour de France royal organisé par la régente Catherine de Médicis pour son fils Charles IX de 1564 à 1566 (51). Au XVI^e siècle, sous la double influence de l'humanisme et de la Renaissance, la mise en scène s'est progressivement éloignée des modèles bibliques de royauté pour accorder une plus grande place au répertoire mythologique dont les figures ou les thèmes sont toujours réinterprétés dans la conjoncture politique nationale et bretonne du moment. En 1614, l'association explicite des vertus du père et du fils, présentés de la même manière héroïque, qui insiste sur la continuité dynastique traduit ainsi la réponse nantaise à la conjoncture politique agitée qui suit l'assassinat de Henri IV et témoigne de la progression dans l'esprit des élites des idées des théoriciens de l'absolutisme qui cherchent à promouvoir le droit du sang comme principale source de légitimité, au détriment de l'ancienne interprétation plus contractuelle préservée plus ou moins par le rituel du sacre royal (52).

(49) N. TRAVERS, *op.cit.*, p. 185-186. L'auteur estime le coût de l'ensemble du théâtre à plus de 3000 livres. La décoration avait été réalisée avec des étoffes de grande qualité puisque le comte de Tremes prétendit obtenir, au nom des privilèges de son office dans la maison du roi, douze tapisseries et trois tapis ayant servi de parures sur l'estrade. La ville ne put les conserver qu'en lui offrant en substitution une couverture de Chine de 150 écus.

(50) R. DESCIMON (R.) et A. GUERY (A.), *op.cit.*, p. 203.

(51) J. BOUTIER, A. DEWERPE, D. NEWERPE, *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, 1984.

(52) S.H. MADDEN, «L'idéologie constitutionnelle en France : le Lit de justice», A.E.S.C., 1982, n° 1, pp. 32-63.

Les frais engagés pour «*les peintures et devises*» en 1598 et pour les «*théâtres*» en 1608 et 1614 montrent aussi que les autorités municipales n'ont pas renoncé à offrir au roi ou à son plus proche représentant un discours illustré sur les caractères de la monarchie. Sur des panneaux accrochés, des maximes cherchent à mettre en valeur tel principe ou telle fonction du pouvoir royal. Sur les estrades, des acteurs jouent de courtes scènes qui obéissent au même but (53). Le début du XVIII^e siècle s'inscrit donc encore dans une logique de réciprocité où la monarchie, tout en n'oubliant pas de se donner physiquement en spectacle à ses sujets, peut prendre la mesure de la solidité des liens qui la relie à une communauté à travers le filtre du message que l'oligarchie dirigeante urbaine a choisi de lui adresser. Dans la pédagogie royale de l'acheminement vers un style de pouvoir plus autoritaire et moins contractuel, les entrées de ville apparaissent ainsi comme des temps forts privilégiés d'évaluation permettant de jauger le degré d'adhésion du pouvoir urbain à cette nouvelle distribution des cartes.

Dans les versions plus épurées qui se sont imposées par la suite, les éléments décoratifs se sont nettement contractés, perdant complètement leur rôle de support du dialogue censé se nouer entre la monarchie et ses sujets lors d'une visite d'un représentant de l'autorité royale. Il n'est bientôt resté que deux éléments essentiels qui traduisent à leur manière l'intégration progressive de la sphère politique locale dans un système d'information hiérarchisé où une communauté d'habitants n'est plus conviée qu'à la célébration de la gloire de son souverain et de ses serviteurs les plus proches (54). Pour donner plus de brillant aux réceptions princières, le bureau de ville insiste beaucoup sur l'installation de tentures sur les façades le long du parcours emprunté dans la ville. Il n'est pas sûr que les habitants se soient montré toujours très coopératifs puisqu'à l'occasion du passage de la reine d'Angleterre en 1644 les recommandations municipales sur l'accrochage de tapisseries sont assorties de menaces d'amendes de 30 livres contre les négligents (55).

Il est aussi de tradition de poser des écussons au-dessus des portes principales des logis où séjournent les invités. Ces panonceaux se multiplient lorsque les entrées sont liées au déroulement des états de Bretagne car la nécessité d'honorer les présidents des trois ordres s'additionne à l'obligation de flatter les commissaires du roi. En

(53) A. CROIX, *op.cit.*, p. 60.

(54) M. FOGEL, *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, 1989.

(55) Arch. mun. Nantes, BB 40, f. 239.

1681, il est décidé de rafraîchir les anciens modèles et d'en réaliser des nouveaux pour satisfaire toutes les personnalités présentes (56). Ces écussons reprenaient le plus souvent les armes de ces dernières, mais aussi celles du roi, de la province et de la ville. On en accrochait également au-dessus de la porte de ville empruntée et sur le portail monumental de l'hôtel de ville.

Pour les entrées royales, le protocole traditionnel exigeait la présence d'un dais sous lequel le prince ou la princesse effectuait son parcours à l'intérieur de la cité. En mars 1598, les autorités, qui ne l'ont pas oublié, ont ordonné la confection d'un ornement à la hauteur de l'événement, avec un ensemble «*de velours incarnat, doublé de vert, orné d'une frange de soie incarnate et crépine d'argent, au milieu du fond un soleil en broderie, des clinquants en argent sur les pans, des écussons aux armes du roi partout où on en pourroit placer, les bastons couverts de satin vert retenu par des clous dorés*» (57). L'assemblée du 26 mars désigne pour porter le dais les sieurs de la Branchoire Marques, ancien maire en 1585, de L'Abbaye Rocas, ancien échevin et sous-maire en 1578-1580, de La Tour Gazet, ancien échevin en 1583-1585 et de la Houssinière Lorient, sénéchal des Régaires, bientôt promu à l'échevinage de 1598 à 1600 et futur maire de 1607 à 1609 (58). La sélection, se plaçant dans les perspectives de réconciliation développées par Henri IV depuis 1594, mêle habilement d'anciens ligueurs et d'anciens «*politiques*».

Cette marque d'honneur semble disparaître progressivement au cours du siècle. Si elle est encore citée en 1644 pour la reine d'Angleterre - le bureau de ville ayant «*eu advys que les autres villes par où elle a passé luy ont porté le days, ce qui luy doibt estre aussi faict en ceste ville*» -, elle n'est plus mentionnée dans les entrées postérieures, comme par exemple celle de son fils Jacques II en 1689 (59). Cette attention particulière qui, par assimilation avec la situation de l'évêque portant le Saint-Sacrement dans la procession de la Fête-Dieu, aurait pu contribuer à renforcer le caractère sacré de la monarchie, a sans doute été victime de la tendance au dépérissement des processions dans le système global des cérémonies d'information

(56) Arch. mun. Nantes, BB 50, f. 86-87.

(57) Arch. mun. Nantes, BB 23, f. 48-49. A comparer avec celui utilisé pour l'entrée de Louis XIII en 1614 : «*un dais de velours rouge cramoisi de sept pieds de long sur six de large portant en broderie les armes du roi et garni de clinquants et de crépines d'or*». Coût : 600 livres. Cité par N. TRAVERS, *op. cit.*, p. 186.

(58) G. SAUPIN, *op. cit.*, p. 932-956.

(59) Arch. mun. Nantes, BB 40, f. 239.

de la monarchie française (60). La présence d'un dais n'était pourtant pas un privilège réservé aux souverains puisque les comptes de la miserie indiquent son utilisation lors de la première entrée du gouverneur Vendôme en 1608 (61). Il faut dire que pour cet accueil de ce fils bâtard du roi le corps de ville avait résolu de faire les choses avec éclat.

En sus des tapisseries, des panonceaux ou des décorations éphémères plus monumentales, l'aspect coloré de la fête était aussi donné par les costumes des édiles et des miliciens, ainsi que par les drapeaux utilisés par ces derniers. Tous les procès-verbaux soulignent nettement la préoccupation vestimentaire dans la mise en scène du cérémonial. Ainsi, pour la venue du prince de Condé en septembre 1633, il est arrêté d'envoyer au-devant de lui «*messieurs du corps de ville en leurs habits de fête, assistés des huissiers et archers de la ville avecq leurs hallebardes*» (62). Les élus portaient une grande robe de satin noir et seule la transformation de la charge de maire par office (1692-1715) a permis à Proust du Port La Vigne de se vêtir de la robe rouge des officiers du roi.

Le blanc et le noir étaient les couleurs traditionnelles des uniformes des serviteurs de la municipalité. Trois documents illustrent les permanences. Un état de frais de 1581 indique une commande de «*six loqueteaux, six paires de chaussons de drap noir et blanc, six chapeaux, six épées et hallebardes*». Une facture d'un maître brodeur, datée du 14 décembre 1645, d'un montant de 657 livres, suit la fourniture de «*quazaques noires et blanches, doublées et parsemées d'hermines de velours noir et blanc, avecq les armes de la ville au devant et en derrière desdites quazaques entonnées de leurs cordelières et ornements en broderie or et argent fin*». Une autre facture de 1755 concernant «*neuf habits de drap d'Elboeuf blanc avec un parement de panne de serge noire sur les manches et un collet de pareille parure avec des boutons d'argent sur bois, lesdits habits doublés d'un ras noir*» complète la description en soulignant la continuité dans le temps (63). En 1667, la milice est très fière d'obtenir le droit à un uniforme de style plus militaire qui comporte un habit bleu-roi avec des parements et une doublure cramoisi, des bas rouges, des boutons unis de cuivre doré, un chapeau uni bordé de velours noir (64).

(60) M. FOGEL, *op. cit.*, p. 174-188.

(61) Arch. mun. Nantes, CC 151.

(62) Arch. mun. Nantes, BB 37, f. 22.

(63) Arch. mun. Nantes, BB 151.

(64) Arch. mun. Nantes, EE 58. Description de l'ancien uniforme dans l'ordonnance royale du 11 08 1787.

En mars 1598, dans son souci de négocier au mieux son ralliement tardif à Henri IV, le corps de ville avait décidé de mettre tous ses miliciens en incarnat, blanc ou vert brun, c'est à dire les couleurs de la livrée royale (65). Cette initiative, qui n'a pu se concrétiser par suite de l'annulation de la grande fête espérée, ne semble pas avoir été reprise postérieurement.

Les enseignes et les drapeaux étaient les compléments indispensables de ces parades militaires. Plusieurs formes d'organisation semblent possibles : en août 1644, l'assemblée ordonne que tous les drapeaux soient apportés à l'hôtel de ville pour en assurer la distribution; en juillet 1665, il «*est enjoinct ausdits habitans de se mettre en estat, de marcher soubz leurs drapeaux au premier bat du tambour*» (66). La volonté de solenniser davantage la réception d'une reine explique peut-être cette surveillance plus stricte de la municipalité dans le premier cas. En mars 1598, comme pour mieux marquer l'ouverture d'une nouvelle phase historique suite au ralliement à Henri IV, le bureau de ville prit l'initiative de faire refaire des enseignes neuves pour les compagnies de la zone intra-muros et de la Fosse. Taillées dans du gros taffetas, de la couleur ordinaire, et façonnées en ondes avec au milieu une grande croix de taffetas blanc, les armes de France et le chiffre de chaque capitaine, elles devaient rester la propriété de ces derniers (67). L'accueil de Louis XIII en 1614 a justifié la fabrication de dix enseignes neuves, six en incarnadin, blanc et bleu selon les couleurs du roi, trois autres en pensée et gris blanc selon celles de la reine et une dernière en blanc et noir selon les couleurs de la ville pour la compagnie colonelle.

D - L'expression sonore de la joie de la fête !

La fête n'aurait pas été complète sans les nombreuses salves d'artillerie qui intensifiaient le caractère grandiose de la réception. La municipalité ne lésine jamais sur les moyens employés, car cet accompagnement sonore apparaît comme un des éléments les plus spectaculaires de l'expression de la satisfaction de la communauté. Ordre est donné au maître canonnier de placer l'artillerie de la ville aux endroits requis qui varient selon les itinéraires des visiteurs. La solution minimale consiste à ne garnir que les tours et murailles de la porte d'entrée, comme pour l'arrivée du marquis de La Meilleraye en juillet 1638 (68).

(65) Arch. mun. Nantes, BB 23, f. 47-51.

(66) Arch. mun. Nantes, BB 45, f. 59.

(67) Arch. mun. Nantes, BB 23, f. 47-51.

(68) Arch. mun. Nantes, BB 39, f. 18.

Le plus souvent, les dispositions sont nettement plus généreuses. En juin 1626, le bureau de ville réquisitionne tous les canons des vaisseaux se trouvant sur la Loire entre Nantes et Le Croisic pour en garnir la motte Saint-André. Le dimanche 5 juillet 1665, «*tous les canons du château et de la ville plassez sur les tours, la mothe Saint-Pierre, la Fosse et prée de la Magdelayne auroient tiré*» pour saluer la venue du duc de Mazarin (69). Le même désir d'amplitude préside à l'organisation du passage de Jacques II en 1689 puisque le corps de ville prévoit d'abord de «*voiturer des canons sur les mottes de Saint-Pierre et Saint-Nicolas*». Le programme doit être cependant corrigé pour s'adapter aux conditions de translation. Il est finalement décidé «*qu'attendu l'incommodité de faire transporter les canons sur la motte de Saint-Pierre, il en sera transporté jusques au nombre de quarante sur la motte Saint-Nicolas qui seront pris sur les vaisseaux et dans le port*» (70).

L'artillerie de la ville était placée sous la responsabilité d'un maître canonnier qui était qualifié pour le maniement des pièces. Ce serviteur municipal, qui était recruté chez les artisans comme par exemple les maîtres serruriers, recevait 24 livres par an pour le travail accompli. Ce dernier n'était pas sans risque comme le prouve le versement d'une prime de 150 livres à la veuve d'Augustin Moussaye, «*a cause de sa pauvreté et grossesse, son mari ayant esté tué au service de la ville par un canon qui auroit crevé à l'entrée de monseigneur le duc de Chaulnes*» en 1673 (71). Le maître canonnier était en contact avec un garde des munitions, autre serviteur municipal chargé de la conservation des stocks de poudre répartis dans différentes tours des remparts. Il existait une comptabilité spécifique dont il était responsable, ayant versé une caution à son entrée en fonction. La gratification accordée par la municipalité s'élevait à 36 livres par an. Ce complément de revenu et le privilège d'exemption de logement des gens de guerre rendaient cette charge très attractive, comme en témoignent la longueur des services et la passation de pouvoir effectuée entre François Jahanneau et son fils Alphonse en juillet 1644 (72). Adam

(69) Arch. mun. Nantes, BB 45, f. 60.

(70) Arch. mun. Nantes, BB 57, f. 126.

(71) Arch. mun. Nantes, CC 179. Cet accident mortel est à rapprocher de celui d'Olivier Gerbaud, canonier du Croisic, que la ville avait fait venir pour l'entrée royale de 1626 et qui fut victime de l'éclatement d'une pièce à feu. Le bureau de ville a versé 50 écus à sa veuve et autant à ses enfants. Exemple cité par N. TRAVERS, *op. cit.*, p. 259.

(72) N. TRAVERS, *op. cit.*, p. 328 : «François Jahanneau, âgé de 80 ans, garde des munitions et des poudres de la ville depuis plus de 40 ans et qui dans les temps de peste avait approvisionné le Sanitat sans crainte de risquer sa vie et sans lucre, se démit de sa charge des poudres le 21 juillet 1644 en faveur de son fils Alphonse».

Barnabé, concierge de l'hôtel de ville de 1671 à 1691 parvint à se faire adjoindre aussi cette responsabilité, inaugurant ainsi un cumul devenu habituel après 1708 (73). Lors de chaque entrée de ville, le bureau commettait un échevin pour donner ordre au garde des munitions de livrer la quantité de poudre nécessaire au maître canonnier et au miseur de verser la somme requise en décharge (74).

Pour renforcer cette atmosphère festive bruyante, les miliciens les mieux équipés avaient l'habitude de décharger leurs arquebuses au moment de l'arrivée du visiteur attendu. Toute cette ambiance militaire n'était pas seulement décorative dans la mesure où elle entretenait la survie d'anciennes représentations des relations de la communauté d'habitants avec le pouvoir royal. Pendant longtemps, les remparts, l'artillerie, la milice en armes avaient le mieux concrétisé cette autonomie des «*bonnes villes*» avec lesquelles les rois du xv^e et du début du xvii^e siècle avaient préféré jouer une stratégie de coopération (75). La prétention à l'auto-défense, sans la participation des soldats de l'armée royale toujours redoutés pour leurs excès, a toujours constitué le meilleur support d'un idéal d'autonomie urbaine, c'est à dire d'une mentalité favorable à la prolongation d'un modèle de monarchie mixte dans lequel le roi ne perde pas de vue que la souveraineté réside avant tout dans le corps politique du royaume (76). Le développement des théories politiques reposant sur la notion de contrat entre le roi et le peuple issu des radicalisations successives des calvinistes et des ligueurs a d'ailleurs trouvé dans les conditions des guerres religieuses une base favorable pour s'incarner dans ce patriotisme urbain dans la mesure où la fragmentation des armées en petites bandes de faible effectif dans les guerres civiles religieuses de la seconde moitié du xvii^e siècle a redonné artificiellement confiance dans la sécurité apportée par les vieilles enceintes condamnées par l'évolution de la puissance de feu.

La révolte de la Ligue à laquelle la ville de Nantes a passionnément adhéré avant de s'y laisser passivement engluier et l'évolution absolutiste de la monarchie française au xvii^e siècle ne pouvaient susciter, de la part de souverains désireux d'affirmer nettement leur autorité, que de la méfiance vis à vis de toutes ces manifestations de puissance militaire urbaine. Si Henri IV tolère le rassemblement de la mi-

(73) G. SAUPIN, *La vie municipale à Nantes sous l'Ancien Régime*, Thèse de 3^e cycle dact., Univ. de Nantes, 1981, pp. 220 et 228.

(74) Arch. mun. Nantes, BB 37, f. 188 ; BB 39, f. 36.

(75) B. CHEVALIER, *Les bonnes villes de France du xiv^e au xvii^e siècle*, Paris, 1982, pp. 113-128.

(76) A. JOUANNA, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'Etat moderne, 1559-1661*, Paris, 1989, pp. 283-312.

lice lors de son arrivée à Nantes en 1598, c'est en lui imposant le silence le plus absolu, les habitants sous les armes ne devant «tirer aucune arquebuse sous peine de vie» (77). En septembre 1661, le jeune Louis XIV, inaugurant son règne personnel, n'hésite pas à interdire la mobilisation de la milice bourgeoise bien qu'il ait choisi de se référer à l'entrée de 1598 (78). Cette sanction, qui récompense bien mal un loyalisme sans faille depuis l'aventure ligueuse - cette stratégie de fidélité ayant été encore vérifiée au milieu des épreuves de la Fronde - et qui s'inscrit dans la logique de la négation du principe de participation des habitants, constitue d'ailleurs une aberration si l'on considère l'attitude bienveillante avec laquelle la monarchie a traité les institutions municipales et l'oligarchie dirigeante pendant tout le XVII^e siècle (79). Le besoin d'annoncer un style a été le plus fort !

E - La visite de courtoisie au logis du visiteur

Lorsque le visiteur s'est installé dans le logis prévu, le corps de ville se rend en délégation solennelle de l'hôtel de ville à cette résidence. L'ordre traditionnel du XVII^e siècle fait se suivre quatre archers en casaque, portant leurs haches hautes, le trompette de ville, en habit d'ordonnance, sonnait la marche par intermittence, les huissiers de la mairie, le greffier, le maire, le sous-maire, les autres échevins en fonction, tous les anciens maires et échevins, le procureur du roi syndic et les deux derniers archers pour clore le défilé. Devant la porte du logis, les archers inclinent d'abord la pointe de leurs armes vers le sol, avant de les laisser à la porte de l'appartement. Lorsque le corps de ville est introduit, le maire «fait son compliment» qui mêle toujours habilement la célébration de la gloire et du prestige personnel de son invité, les formules respectueuses qui soulignent le loyalisme de la ville et le rappel explicite du rôle de protection que la plupart sont invités à jouer pour la conservation des privilèges de la communauté.

Lorsque la personnalité honorée a répondu «fort obligeamment», vient le moment d'offrir les cadeaux prévus par la municipalité qui n'oublie jamais de faire plaisir à l'épouse ou aux parents qui l'accompagnent.

(77) Arch. mun. Nantes, BB 23, f. 47-48. En août 1614, la régente a néanmoins accepté d'assister avec Louis XIII à une grande parade des compagnies de milice donnée sur la prairie de la Madeleine.

(78) Arch. mun. Nantes, AA 35, BB 44, f. 61

(79) G. SAUPIN, *Nantes au XVII^e siècle...*, op.cit., p. 249-279.

Au début du XVII^e siècle existe une réelle volonté de présenter des objets de valeur et variés. En mars 1598, les maire et échevins cherchent à acheter deux beaux chevaux d'Espagne richement équipés dont une cavale appartenant au duc de Mercoeur (80). Le 26 novembre 1598, le duc de Montbazou a reçu «deux cabinets et une grande escriptoire, le tout à marqueterie», ainsi qu'une somme de cinq cents écus (81). Le 17 mai 1607, à la fin d'un séjour nantais d'une semaine, il obtient «un grand bassin à laver, un grand vase et deux coupes couvertes, d'argent doré... pour reconnaissance et gratification de la faveur et assistance qu'il auroit fait pour obtenir la continuation du devoir de vingt sols par pippe de vin et pour plusieurs autres affaires d'importance» (82). Le 20 mai 1627, la municipalité a présenté à la maréchale de Thémis «un vase d'argent vermeil doré en fasson de navire, armoryé des armes de ladictte ville dans lequel il y avait cinq cents pistoles» (83).

Les confitures sont quasiment toujours citées à toutes les entrées. Elles accompagnent le plus souvent du luminaire et des lots de bouteilles de vins fins. Ainsi en 1638, un échevin est commis pour l'achat de «flambeaux, chandelles et bougie de cire blanche» ainsi que «les confitures les plus exquisés qui se pourront trouver» (84). En 1686, les ambassadeurs du Siam ont emporté huit douzaines de bouteilles de muscat d'Espagne et des Canaries, six flambeaux de cire blanche et six livres de bougie attachés avec un ruban aux livrées de la ville, un bassin de confitures sèches et liquides et des dragées. La même année, le maréchal de Schomberg a bénéficié de soixante bouteilles de vin de Graves, trente de vin d'Espagne, trente de vin des Canaries, ainsi que de confitures et de dragées (85). En octobre 1618, les confitures prévues pour le duc de Vendôme sont restées bloquées aux Ponts-de-Cé dans le bureau des traites, ce qui a nécessité une intervention du procureur syndic de la ville (86).

En avril 1598, elles sont déjà dans les cadeaux offerts à Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, et à la soeur du roi qui l'avaient accompagné dans sa descente vers Nantes, mais elles sont entourées de

(80) Arch. mun. Nantes, CC 346.

(81) Arch. mun. Nantes, CC 147. Les meubles ont été payés 44 écus soleil.

(82) Arch. mun. Nantes, CC 150. Total : 883 livres.

(83) Arch. mun. Nantes, CC 161. Total : 4 000 livres.

(84) Arch. mun. Nantes, BB 39, f. 19.

(85) M.-A. ROUX, *op. cit.*, p. 30.

(86) Arch. mun. Nantes, BB 29, f. 127.

présents plus précieux comme vingt livres de soie plate de toutes les couleurs et six paires de gants d'Espagne parfumés d'ambre gris pour chacune des princesses, six oiseaux canariens pour la duchesse de Beaufort et un petit baril de noix de muscade confites pour la soeur d'Henri IV (87).

Si les présents du premier tiers du XVII^e siècle semblent plus diversifiés et de plus grande valeur, l'évolution mène progressivement à une certaine standardisation de ces offrandes dont le modèle type finit par correspondre à la fin du XVII^e siècle à un ensemble de confitures, de luminaire et de bouteilles de vin.

A la fin de cette démarche où les autorités municipales ont pu montré la générosité de la communauté, il est usuel que la délégation soit reconduite jusqu'à la porte donnant sur la rue par le personnage qu'elle vient de combler. Le procès-verbal du 15 avril 1666, qui montre le marquis de Molac raccompagnant le corps de ville jusqu'à la porte du château, souligne le côté symbolique d'un tel geste qui marque l'excellence des relations unissant la municipalité et les représentants du pouvoir royal (88).

Le corps de ville savait qu'il était de bon ton de répandre sa générosité sur la suite de gentilshommes qui accompagnaient le visiteur de marque. Les principales libéralités se résumaient aux dons financiers et à la fourniture de vin. L'assemblée du 24 mars 1598 arrête ainsi d'acheter «*huit poinçons de vin d'Orléans du plus exquis et cent bouteilles de clisse*», pour faire des présents de vin aux seigneurs de la Cour et aux officiers du roi. Le calcul a paru rapidement trop juste puisque le bureau du 6 avril complète avec quatre autres poinçons de vin d'Orléans et quatre pipes de vin d'Anjou (89). Le miseur a compté pour 160 écus de gratifications très hiérarchiquement distribuées aux officiers civils et militaires de l'entourage royal (90). A l'occasion de l'entrée du duc de Montbazon, le 11 mai 1607, la ville a acquis deux poinçons de vin de Gascogne et de Graves et une pipe de vin d'Anjou (91).

(87) Arch. mun. Nantes, BB 23, f. 109-110 et CC 346 «à Nicolas Boquier, marchand sucrier, 252 escuz pour 207 livres de confitures tant seiches que liquides...».

(88) Arch. mun. Nantes, BB 45, f.

(89) Arch. mun. Nantes, BB 23, f. 49.

(90) Arch. mun. Nantes, CC 346.

(91) Arch. mun. Nantes, CC 150, 151. Idem pour la suite de Vendôme en 1608.

F - Variations du cérémonial dans les entrées de ville sur un siècle

Quelques entrées ont atteint un degré supérieur de somptuosité dans la mesure où la municipalité a voulu parfaire sa réception grâce à un grand spectacle. En septembre 1608, le duc de Vendôme et sa suite ont pu admirer une reconstitution de combat naval sur la Loire (92). En août 1614, une mise en scène de même type, améliorée par l'assaut d'un château construit en bois, fut offerte à Louis XIII et à sa mère, face à la Fosse. La municipalité dut faire venir du port du Croisic sept galions tout équipés (93). Le 2 septembre 1661, un spectacle de même nature, opposant une galère fabriquée à partir d'une gabarre fluviale et plusieurs petits galions, a été présenté sur la Loire, devant le château, à Louis XIV et à la Cour (94).

Le séjour de Louis XIII en août 1614 a donné lieu à deux feux d'artifice. Le premier fut tiré le 24, douze jours après son arrivée, des plates-formes des tours de la cathédrale Saint-Pierre par l'artificier royal en personne, ce qui permit à la Cour de profiter du spectacle depuis les terrasses du château. Le second fut tiré sur la rivière, à la tombée de la nuit du 30 août, dernier plaisir offert à la famille royale juste avant son départ (95). Il ne semble pas que cette pratique se soit maintenue longtemps, si l'on en croit du moins les registres de délibération de la ville qui ne parlent plus ensuite de cet aspect festif.

Lorsque les entrées de ville correspondaient à la réunion des états de Bretagne, elles prenaient un éclat supérieur dans la mesure où l'ouverture de l'assemblée des trois ordres multipliait les personnalités à honorer et où la traditionnelle cérémonie d'accueil était prolongée par d'autres festivités. Nantes a souvent accueilli l'assemblée provinciale pendant les deux premiers tiers du XVII^e siècle avec 14 sessions de 1609 à 1663, mais a perdu ensuite cette primauté avec seulement deux convocations en 1681 et 1701. Le corps de ville se déplaçait aux logis de tous les commissaires royaux et des présidents des ordres pour les saluer d'un compliment comme le montre la session de 1681 (96). La ville donnait toujours un grand bal, accompagné d'une magnifique collation comme le montre la réception organisée à l'hôtel de ville le dimanche 27 septembre 1609 ou celle offerte en l'honneur de Louis XIII et Anne d'Autriche en juillet 1626 (97). En novembre

(92) Arch. mun. Nantes, CC152.

(93) N. TRAVERS, *op.cit.*, p. 185.

(94) Arch. mun. Nantes, GG 474 et 486.

(95) N. TRAVERS, *op.cit.*, p. 187-188.

(96) Arch. mun. Nantes, BB 50, f. 86-87.

(97) Arch. mun. Nantes, BB 27, f. 36-38 et CC 161.

1618, la rémunération des musiciens s'est élevée à 72 livres (98). Il fallait aussi distribuer beaucoup plus largement les traditionnels présents en vin comme le prouve un arrêt de la Chambre des comptes du 7 mars 1619 qui légalise, après un refus initial, une dépense de plus de 3 600 livres justifiée par l'achat des vins offerts aux personnalités, mais aussi aux députés des villes et communautés formant l'ordre du tiers (99).

L'ensemble des frais engagés à l'occasion d'une réception officielle d'une personnalité variait naturellement selon sa qualité et ses responsabilités politiques. Lorsqu'il s'agissait de fêter la venue du roi et de la Cour, le corps de ville n'hésitait pas à dépenser des sommes considérables. En mars 1598, l'assemblée avait prévu 12 000 écus afin de faire oublier dans le faste de la réception une trop longue persistance dans la rébellion ligueuse. Henri IV ne lui a pas laissé cette satisfaction puisqu'il a affecté autoritairement cette somme au paiement de ses gardes (100). En 1608, le corps de ville désireux de prendre une revanche en profitant de la première entrée du duc de Vendôme n'a pas hésité à investir environ les quatre cinquièmes de son budget annuel calculé sur la période 1605-1608 (101). Observons que l'effort financier accepté est supérieur à celui consenti pour l'entrée royale de 1532 (102). En 1614, la somme des dépenses engagées pour le séjour de Louis XIII et Marie de Médicis doit tourner autour de 30 000 livres, ce qui équivaut au budget annuel de la ville à cette date (103).

En 1627, la réception du maréchal de Thémynes, éphémère gouverneur de Bretagne, revient au moins à 4 300 livres (104). En

(98) Arch. mun. Nantes, BB 29, f. 128.

(99) Arch. mun. Nantes, CC 153. Total exact de 3613 livres 17 sols 6 deniers.

(100) Arch. mun. Nantes, CC 148.

(101) Arch. mun. Nantes, CC 152.

(102) A. CROIX, *op.cit.*, p. 61-62. En 1532, la ville a dépensé 3210 l. 16 s. 6 d. quand son budget annuel moyen n'est que très légèrement supérieur à 5 000 livres.

(103) N. TRAVERS, *op. cit.*, p. 185-188. L'auteur cite des dépenses qui permettent de proposer une approximation globale :

Théâtre de rue, dais royal, enseignes de milice :	6 500 l.
Spectacle du combat naval sur la Loire :	10 000 l.
Deux feux d'artifice :	2 200 l.
Gratifications distribuées aux officiers de la Maison royale :	2 200 l.
Distribution de vins aux seigneurs de la suite royale :	3 200 l.
Confitures et dragées y compris la collation :	2 200 l.
Estimation totale partielle :	26 900 l.

(104) Arch. mun. Nantes, CC 161. Frais d'entrée : 295 livres 10 sols. Cadeaux 4 000 livres.

1644, la ville, qui doit financer le passage de la reine d'Angleterre, emprunte 2 000 livres au marchand nantais Noël Bernard bien qu'elle soit «à présent fort nécessiteuse d'argent» (105). En 1661, les dépenses envisagées pour le séjour de Louis XIV et de la Cour exigent un emprunt de 20 000 livres, mais à cette date le budget moyen annuel approche les 40 000 livres (106). En 1686, les passages de la duchesse de Portsmouth, du maréchal de Schomberg et de l'ambassade du Siam ne reviennent respectivement qu'à 84, 360 et 401 livres, mais l'entrée du maréchal d'Estrées, commandant en chef en Bretagne, en avril 1690 impose déjà 2 000 livres de frais d'aménagement de sa résidence (107). Ces écarts considérables montrent la différence de traitement entre les membres de la famille royale et les simples invités de la monarchie, mais aussi l'effort de contraction des dépenses imposé par le contrôle général à partir des années 1670 sur l'initiative de Colbert.

Les entrées de ville nantaises du XVII^e siècle sont des manifestations festives qui appartiennent clairement au type cérémoniel dans le sens où elles suivent un programme établi par les autorités politiques, associant une série de gestes et de discours rituels dans un espace déterminé et organisé, et où elles ventilent les participants en acteurs principaux, figurants secondaires et spectateurs passifs. Conçues au départ sur le principe de réciprocité du spectacle entre la suite royale et les différents corps urbains, elles contribuent aussi à réactiver une conscience communautaire dans le respect des hiérarchies sociales. Dans une compétition avec les autres villes, elles affirment la puissance de la cité accueillant son roi, intégrant ainsi un solide et ancien patriotisme urbain à une conscience nationale encore toute incarnée dans la personne royale.

Ces fêtes ont connu un dépérissement progressif de mise en scène qui s'explique surtout par l'évolution idéologique de la monarchie. La concentration des sept visites royales et de la presque totalité des sessions des états de Bretagne entre 1598 et 1661 souligne déjà l'existence de deux phases. Le règne de Louis XIV, marqué par l'immobilisme d'un souverain qui préfère se mettre en scène au milieu de sa Cour et l'éloignement de l'assemblée provinciale, ne connaît plus que de simples retours des représentants du roi et de brefs passages de personnalités extérieures à l'administration royale. Les

(105) Arch. mun. Nantes, BB 40, f. 236.

(106) Arch. mun. Nantes, AA 35, CC 175.

(107) M.-A. ROUX, *op. cit.*, p. 34. Frais d'aménagement du logis pour le maréchal d'Estrées. Réparations : 1188 l. 6 s. 6 d. Location de meubles : 868 l. 17 s. Total : 2057 l. 3 s. 6 d.

réceptions traditionnelles à grand spectacle avec arcs de triomphe et théâtres de carrefour disparaissent dès les années 1620 dès lors que la mystique du sang royal a affirmé sa supériorité sur la liturgie plus contractuelle des cérémonies «constitutionnelles» et que la priorité de la monarchie dans la communication est passée de la pédagogie de l'image du corps politique du royaume à la mise en place d'un système cérémoniel d'information au service de la glorification du roi.

Cet appauvrissement interne qui se marque aussi bien dans la contraction du rituel que dans la baisse quantitative et qualitative des présents offerts est conforme à l'évolution d'une monarchie qui devient plus administrative et qui conjugue affermissement de son autorité et effacement de la participation des sujets. Le temps où le souverain pouvait accepter un échange de vues sur la nature de son pouvoir et les exigences de sa fonction glissé au milieu de tous les rites et les décors de glorification est définitivement révolu à partir de la nomination de Richelieu comme principal ministre.

Comme partout, mais peut-être plus qu'ailleurs, l'entrée nantaise offre au corps de ville l'occasion d'affirmer son autorité et sa vocation à rassembler et à exprimer l'ensemble de la communauté. Cette fête publique, à la différence de la Fête-Dieu, n'a pas de fort contenu corporatif puisque le défilé qui accompagne le visiteur n'est pas constitué des différents états urbains. Cette originalité, qui correspond à un trait fondamental de la vie politique de cette ville, valorise ainsi la municipalité dans son rôle d'acteur principal, en effaçant les concurrences. Est-ce à dire que la cérémonie est devenue complètement oligarchique, réduisant le peuple au rang de spectateur passif d'un spectacle octroyé par l'élite dirigeante ?

N'oublions pas que le corps de ville tire sa légitimité d'un suffrage très largement ouvert au milieu artisanal et que la milice bourgeoise, bel organisme d'intégration sociale, participe activement à la création festive par l'éclat de ses uniformes et enseignes, la musique de ses fifres et tambours et les salves de ses mousquets. Tout compte fait, l'appauvrissement du contenu idéologique de l'entrée de ville au XVII^e siècle a plutôt contribué à une réévaluation de la participation populaire par réduction de l'effet scénique du discours politique.

Dans le XVII^e siècle nantais, l'entrée de ville, même appauvrie dans sa définition spectaculaire, reste pourtant la plus belle fête de la totalité urbaine, celle qui exprime le mieux l'unité de la communauté d'habitants groupée derrière son corps de ville.

Guy SAUPIN
Université de Nantes

RÉSUMÉ

Les entrées de ville à Nantes au XVII^e siècle, qui sont des cérémonies où se mettent en scène les liens qui unissent la monarchie et une communauté urbaine, ont été influencées par l'évolution de la représentation de l'autorité politique qui glisse de l'évocation de la souveraineté du corps politique du royaume dans laquelle elles jouaient un rôle essentiel à la célébration de l'absolutisme royal centré sur la Cour de Versailles. Malgré le dépérissement progressif du spectacle, qui se traduit par une concentration des plus beaux exemples entre 1598 et 1661, les grandes manifestations avec arcs de triomphe et théâtres de rue ne dépassant même pas les années 1620, elles restent les plus belles fêtes de la totalité urbaine, celles qui célèbrent le mieux l'unité de la communauté d'habitants rassemblée dans les compagnies de milice et représentée par un corps de ville qui n'a jamais cessé d'être légitimé par une assemblée électorale ouverte.